



Heritage au portugal, quels sont nos recours

Par **DUARTE LYSIANE**, le **29/08/2017** à **14:17**

bonjour, peut être pourriez-vous m'éclairer ?

Mon mari vient de perdre sa mère, portugaise. Elle laisse donc son fils et sa fille, avec qui elle était depuis quelques années au Portugal. Elle était propriétaire, entre autres, d'un appartement dans le sud du Portugal. Il a toujours été mentionné "l'appartement de Maman", même par sa sœur. Or, à la question de mon époux "qu'allons nous décider pour l'appartement de Maman", sa sœur a répondu que cet appartement lui appartenait depuis toujours et que lui recevait "la petite maison" (en ruine) entièrement, "sans partage" ! (comme si c'était le merveilleux cadeau !)

Je précise que ma belle sœur n'avait, depuis une vingtaine d'années, aucun revenu et leur mère lui donnait de temps en temps l'équivalent d'un loyer pour l'aider... (montant inconnu..)

Ne peut-on pas exiger des preuves de ce qu'elle avance ? Les notaires ne sont ils pas obligatoires au Portugal ?

Ne peut-on pas exiger de savoir comment a été financé le bien (il n'a pu être acheté comptant, il y a certainement eu un crédit). Ma belle sœur a toujours caché tous les papiers officiels de sa mère, y compris les relevés de banque. elle a également dit que tous les fonds étaient bloqués, que c'était très compliqué...

Nous sommes en France elle fait ce qu'elle veut puisqu'elle vit là bas !

mon mari n'a pas envie de se battre et de se fâcher avec sa sœur, bien qu'il soit extrêmement déçu de son attitude mais, pour mes enfants, je veux me renseigner pour éventuellement, avec l'accord de mon époux, aller plus loin.

Auriez-vous un organisme à me conseiller pour cela ?
d'avance merci..

Par **youris**, le **29/08/2017** à **15:04**

bonjour,

votre question concernant le droit portugais pour lequel nous ne sommes pas compétents, il vous faut consulter un juriste connaissant le droit portugais des successions.

salutations